



# Les Matinales de la création d'entreprise

## Trucs et astuces pour ouvrir un commerce

**Jacques FOLLY**

Attaché au développement économique du commerce



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'économie et de l'emploi  
Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation

# Où trouver le support de présentation?

[innovation.ge.ch](https://innovation.ge.ch)



Publications



Autres documents

# Programme

- **Présentation** de la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (**DG DERI**)
- **Créer son entreprise**
  - Business plan
  - Aspects juridiques et administratifs
  - Assurances sociales
  - Aspects fiscaux
- **Organismes de soutien / réseaux**
- **Pôle commerce – Trucs et astuces**
- **Conclusion**

# Mission de la DG DERI

- Mise en place de la stratégie économique du canton
- Favoriser le développement et le maintien des conditions-cadre
- **Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton**
- Faciliter le développement des entreprises qui y sont installées
- Inciter les entreprises extérieures à s'y implanter
- Prévoir des coordinations avec les cantons proches et intéressés aux mêmes objectifs

# Prestations aux entreprises

## Informations générales

Démarches administratives  
Juridiques, fiscales, financement, ...

## Événements destinés aux entrepreneurs

Petits déjeuners des PME et start-up  
Conférences  
Formations

## Orientation vers les organismes de soutien aux entreprises

# Créer son entreprise

Deux aspects principaux

- **Business Plan**
  - Réflexions préalables
- **Aspects formels**
  - Formes juridiques
  - Fiscalité
  - Charges sociales



# Réflexions préalables - Eléments clés (1)

- **Opportunité**

- Pourquoi est-ce une bonne idée ?
- Les clients seront-ils prêts à payer ?



- **Marché et concurrence**

- Connaissance du marché et de sa taille, etc.
- Connaissance des clients
- Connaissance des concurrents, mise en évidence des avantages concurrentiels, etc.

# Réflexions préalables – Eléments clés (2)

- **Stratégie, Marketing**
  - Comment allez-vous mettre en œuvre le projet ?
  - Comment allez-vous trouver vos clients ?
  
- **Plan d'exécution**
  - Quelles sont les étapes importantes ?

# Réflexions préalables - Eléments clés (3)

- **Finances**

- Budget d'exploitation

- Chiffre d'affaires – charges = bénéfice net

- Budget de trésorerie

- Entrées et sorties d'argent



**Attention, la trésorerie est l'élément clé !**

# Aspects juridiques et administratifs

# Formes juridiques (1)

	<b>Société de personne (raison individuelle, SNC,...)</b>	<b>Société à capitaux (Sàrl, SA,...)</b>
<b>Responsabilité</b>	Personnelle et illimitée	Limité au capital
<b>Condition</b>	Adresse commerciale	1 personne domiciliée en Suisse ayant pouvoir de représentation
<b>Création</b>	Frais minima; pas de capital de départ nécessaire	Capital de départ exigé (Sarl : min 20kf; SA: 100kf, libération 50kf min.) et frais plus élevés (Sàrl: 2,5 – 4kf; SA : 7,5-10kf)
<b>Nom de l'entreprise</b>	Lié au nom de famille de la personne	Raison sociale propre

# Formes juridiques (2)

	<b>Société de personne</b> (raison individuelle, SNC,...)	<b>Société à capitaux</b> (Sàrl, SA,...)
<b>Comptabilité</b>	Obligatoire	Obligatoire + révision
<b>Statut du patron</b>	Indépendant	Salarié
<b>Charges sociales</b>	Env. 12% mais ni AC, LAA, LPP	Env. 17% à charge de l'employeur (et env. 13% à charge de l'employé)

**Chapitre des formes juridiques du guide du créateur:**

<https://www.ge.ch/document/guide-du-createur-entreprise-geneve/guide-starting-business-geneva>

# Assurances sociales

# Assurances sociales

## Principe des 3 piliers

<b>Premier pilier</b>	AVS/AI, principe de solidarité. Obligatoire pour les salariés et les indépendants.
<b>Deuxième pilier</b>	Prévoyance professionnelle (LPP). Permet le maintien du niveau de vie. Obligatoire pour les salariés.
<b>Troisième pilier</b>	Prévoyance individuelle destinée à la couverture des besoins plus étendus. Facultatif.

# Assurances sociales – employeur / employé

	en % du salaire brut	Employeur	Employé	Total
<b><u>Taux fixe</u></b>				
<b>AVS</b>		4.35	4.35	8.7
<b>AI</b>		0.7	0.7	1.4
<b>APG</b>		0.25	0.25	0.5
<b>AC (Chômage)</b>		1.1	1.1	2.2
<b>Cotisation pour la formation professionnelle (LFP)</b>		0.082	-	0.082
<b>AF (allocations familiales genevoises)</b>		2.34	-	2.34
<b>CPE (Contribution petite enfance)</b>		0.07		
<b>AMat (assurance maternité genevoise)</b>		0.041	0.041	0.082
<b>Sous-total</b>		<b>8.851</b>	<b>6.441</b>	<b>15.222</b>
<b><u>Taux variable</u></b>				
<b>LPP*</b>		6.5	6.5	13
<b>LAA</b>				
- Accidents professionnels (AP)		0.8	-	0.8
- Accidents non professionnels (ANP)		-	1.3	1.3
<b>Total</b>		<b>16.151</b>	<b>14.241</b>	<b>30.322</b>

\* Prévoyance professionnelle ou 2ème pilier. Les taux de cotisations de la prévoyance professionnelle obligatoire (minimum légal) sont échelonnés en fonction de l'âge en cinq paliers : 18-24 ans / 25-34 ans / 35-44 ans / 45-54 ans / 55-64(65) ans.

Source : FER Genève



# Assurances sociales

## Cotisations des indépendants

Les assurances sociales considèrent comme personne exerçant une activité lucrative indépendante, toute personne qui travaille en son nom propre et pour son propre compte et qui est indépendante dans son travail et assume elle-même le risque économique. La caisse de compensation examine si la personne concernée a un statut d'indépendant aux yeux des assurances sociales. L'indépendant paie lui-même l'intégralité de ses cotisations aux assurances sociales. Pour les revenus inférieurs à 58'800 francs (état 2023), le taux de cotisation baisse en fonction d'un barème dégressif.

<https://www.fer-ge.ch/calculateur-charges-sociales-independant>

# Assurances sociales

## Indépendant

- L'indépendant est soumis à l'obligation de s'acquitter des charges sociales suivantes:
  - AVS/AI/APG
  - Allocations familiales
  - Assurance maternité genevoise
- Les assurances suivantes sont facultatives:
  - LAA, LAAC
  - LPP (2<sup>ème</sup> pilier); recours au 3<sup>ème</sup> pilier qui offre plus de flexibilité
  - Assurance perte de gain en cas de maladie (LCA)
- Risque néanmoins important d'être sous-assuré

# Assurances sociales – Indépendant

## Indépendants

AVS*	8.10%
AI*	1.40%
APG*	0.50%
<hr/>	
<b>Sous-total I</b>	<b>10.00%</b>
<hr/>	
AF (allocations familiales genevoises)	2.34%
AMat (assurance maternité genevoise)	0.041%
<hr/>	
<b>Sous-total II</b>	<b>2.381%</b>
<hr/>	
<b>Total</b>	<b>12.381%</b>

Source: FER Genève

\*Un taux de cotisations AVS/AI/APG plus bas sera appliqué si le revenu est inférieur à CHF 56'900.-  
(cf. <https://www.ahv-iv.ch/fr/Assurances-sociales#assures>)

Sont facultatifs:

- L'assurance accident (LAA)
- La prévoyance professionnelle (LPP)
- Attention: les employés sont obligatoirement soumis aux cotisations Employeurs-Employés



# Aspects fiscaux

# Le système fiscal suisse

- En Suisse, il existe 3 niveaux d'impôts...
  - **Fédéral**
  - **Cantonal**
  - **Communal**
  
- ... et une taxation différente selon le statut juridique:
  - Personnes physiques
  - Personnes morales



# Le système fiscal suisse

## Indépendant = personne physique

- Sur la base de la comptabilité
- Revenu imposable = revenu brut – déductions (Bénéfice = revenu de l'indépendant)
- Les revenus d'autres sources sont également considérés
- Le revenu imposable détermine le taux d'imposition
- Le barème est progressif

<https://www.ge.ch/document/baremes-icc-impots-revenu-fortune-avec-exemples-calcul-2021>

<https://www.ge.ch/document/guide-fiscal-2021-independants>

# Le système fiscal suisse

## Personnes morales

	Fédéral	Cantonal & Communal (moyenne)	Taux d'impôt total
Impôts sur les fonds propres	0	0,40% / 0,45%*	<b>0,40% / 0.45%*</b>
Impôts sur les bénéfices	7,31%	6,69%	<b>13,99%</b>

\* Pour les entreprises n'ayant pas de bénéfices imposables

Imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital

# TVA

- Quiconque exploite une entreprise en Suisse est assujetti
- Facilité administrative: Les petites entreprises sont libérées de l'assujettissement lorsque le chiffre d'affaires n'atteint pas un certain montant (CHF 100'000 par année)
- Il est possible de renoncer à la libération de l'assujettissement

Taux normal: 7,7 %

Taux réduit: 2,5 % (Denrées alimentaires, boissons non alcoolisées, livres, journaux, médicaments, activités sportives et culturelles)

Taux spécial: 3,7 % (Hébergement)

- Inscription:

[Inscription à la TVA | AFC \(admin.ch\)](#)

# Organismes de soutien et réseaux



# Nos outils à **votre** disposition !

Edition 2020

## Guide du Créateur d'entreprise



Nouvel outil économique de  
veille commerciale:

## L'Observatoire du commerce

[www.observatoireducommerce.ge.ch](http://www.observatoireducommerce.ge.ch)



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'économie et de l'emploi  
Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation

# Autres formations et événements

Les Petits déjeuners  
des PME et  
des start-up



CITE DES METIERS  
DU GRAND GENEVE



MATINALES  
DE LA CREATION D'ENTREPRISE

LES ATELIERS DES CRÉATEURS



GENiLEM

Réussir son démarrage  
en comprenant son marché

Concours des Prix du  
commerce de l'économie  
genevoise



Programme complet sur [innovation.ge.ch](https://innovation.ge.ch)



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'économie et de l'emploi  
Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation

# Dispositif de soutien aux entreprises

Information



Coaching et accompagnement



Financement



# Promotion du commerce genevois

- Pôle "Commerce"
- Fonctionnement en réseau
- Organisme de mise en relation
- Commerce de vente au détail
- Restauration & hôtellerie
- Statistiques
- Tendances
- Conclusions



# Pôle "Commerce" (1)

Commerce

Hôtellerie

Restauration

Prestations de services

# Pôle "Commerce" (2)

## QUELQUES CHIFFRES :

- **10'000** entreprises
- **40'000** emplois
- Plusieurs milliards de chiffre d'affaires
- 1.5 million de consommateurs (bassin franco-valdo-genevois)



# Pôle "Commerce" (3) - Missions

- **Piloter et Mettre en œuvre** le plan d'action commerce dans le cadre de la stratégie économique 2030 du Conseil d'Etat
- **Fédérer** les acteurs du commerce
- **Améliorer** les conditions-cadres et **simplifier** la vie des entreprises
- **Soutenir et accompagner** les entreprises du commerce, les organisateurs d'événements et les projets innovants de ce secteur économique
- **Valoriser et renforcer** l'attractivité de la place économique du commerce genevois
- **Anticiper et aider** les entreprises du commerce à la transformation numérique

# Fonctionnement en réseau (1)

Conseil et analyse stratégique

Information dans les démarches administratives

Mise en relation avec les associations professionnelles

Soutien auprès des collectivités publiques, fédérales, cantonales, communales

# Fonctionnement en réseau (2)

Dispositif de soutien  
aux entreprises

Partenaires  
privés / publics

**Direction générale du développement  
économique, de la recherche et de  
l'innovation**

Plate-forme de promotion  
du commerce et de  
mise en relation

Banques  
Fiduciaires  
Avocats  
Gérants immobiliers  
Sociétés de relocation  
Associations / fédérations professionnelles  
Collectivités publiques  
Organismes de financement

Local :  
Guichet virtuel PME-PMI  
Pôle "Commerce"

Nouvelle organisation des entreprises1922,  
Fédération du commerce genevois,  
Chambre de commerce, Société des  
cafetiers, Société des hôteliers,  
simplification des démarches auprès des  
collectivités publiques, conseil, appui,  
soutien, etc.



# Organismes de mise en relation

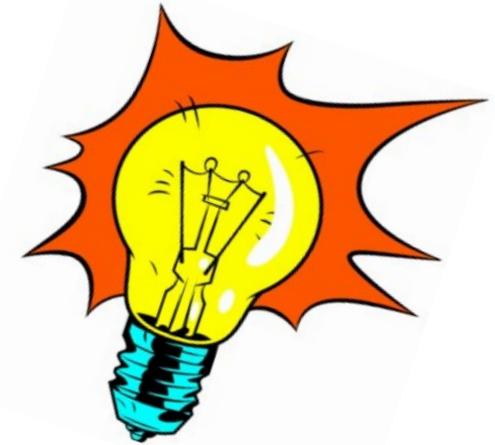


# Trucs et astuces / domaine réglementé (0)

## (activités nécessitant une autorisation)

- Hôtellerie et la restauration
- Spectacles et divertissements
- Vente à l'emporter de boissons alcoolisées
- Salons de jeux, cabarets et dancings
- Taxis et limousines
- Lotos et loteries
- Commerce itinérant, installations foraines et cirques
- Ventes aux enchères publiques
- Jeux et appareils automatiques
- Commerce d'objets usagés ou de seconde main
- Prêteurs ou courtiers en crédit à la consommation

# Trucs et astuces / Commerce de détail (1)



- Proximité et simplicité
- Gagner du temps
- Consommer au meilleur prix
- Consommer durable et éthique
- Internaute avant d'être consommateur
- Etre étonné par l'offre
- Adéquation entre l'offre et la rentabilité
- Bénéficier d'une haute qualité de service / accueil

# Trucs et astuces / Commerce de détail (2)

- Orientation pour le financement
- Registre du commerce (forme juridique)
- Emplacement
- Aménagement des locaux
- Type de commerce/commerce mixte



# Trucs et astuces / Commerce de détail (3)



- Heures d'ouverture
  - Indication des prix / rabais
  - Professions réglementées secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
  - <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/reconnaissance-de-diplomes-etrangers/professions-reglementees.html>
- Loi sur le travail et conventions collectives

# Trucs et astuces / restauration (1)

- Cafés-restaurants
- Cantines
- Cercles
- Clubs sportifs
- Pensions
- Discothèques
- Cabarets-dancings
- Buvettes permanentes
- Buvettes temporaires



# Trucs et astuces / restauration (2)

- Hôtels
- Résidences
- Pensions de famille
- Foyers
- Auberges de jeunesse
- Campings



# Trucs et astuces / quelques exemples

1. Je souhaite ouvrir un café-restaurant...



# Trucs et astuces / quelques exemples

## QUI ?

- Les personnes ayant la nationalité suisse ou étant au bénéfice d'un permis de séjour valable et durable
- Les personnes étant titulaires d'un certificat de capacité (diplôme) attestant de son aptitude à gérer un établissement
- Les personnes offrant toutes les garanties quant à leur antécédents et leur comportement
- Les personnes offrant toutes les garanties d'une exploitation personnelle et effective (domicile, disponibilité)

# Trucs et astuces / quelques exemples

## COMMENT ?

- Quiconque veut ouvrir un café-restaurant doit obtenir une autorisation délivrée par l'autorité compétente, qui atteste que la personne peut gérer un établissement et qu'elle remplit toutes les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur.
- Cette autorisation atteste que la personne n'a pas d'antécédents judiciaires et qu'elle remplit toutes les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur (maintien de l'ordre, santé et tranquillité publique notamment).
- Pour toutes informations :  
<https://www.ge.ch/ouvrir-cafe-restaurant-autre-etablissement-public-lrdbhd>

# Trucs et astuces / quelques exemples

2. Je veux vendre des boissons alcoolisées à l'emporter....



# Trucs et astuces / quelques exemples

## QUI ?

- Les personnes ayant la nationalité suisse ou étant au bénéfice d'un permis de séjour valable et durable
- Les personnes offrant toutes les garanties quant à leur antécédents et leur comportement
- Les personnes disposant des locaux nécessaires

# Truc et astuces / quelques exemples

3. Je veux organiser un spectacle, un divertissement ou une manifestation culturelle....



# Trucs et astuces / quelques exemples

## QUI ?

- Les personnes ayant la nationalité suisse ou étant au bénéfice d'un permis de séjour valable et durable
- Les personnes offrant toutes les garanties quant à leur antécédents et leur comportement
- Les personnes disposant des locaux nécessaires

# Trucs et astuces / quelques exemples

## COMMENT ?

- Quiconque souhaite organiser un spectacle, un divertissement ou une manifestation culturelle (loto, fête populaire, etc.) doit déposer une demande auprès de l'autorité compétente, soit au moyen des formulaires ad hoc, soit à travers le site internet de l'administration en ouvrant un compte e-démarches
- <https://www.ge.ch/demander-autorisation-manifestation>





# Trucs et astuces / statistiques

## COMMERCE DE VENTE AU DÉTAIL

Environ  
**7'000**  
points de vente  
pour plus de  
**21'000**  
salariés

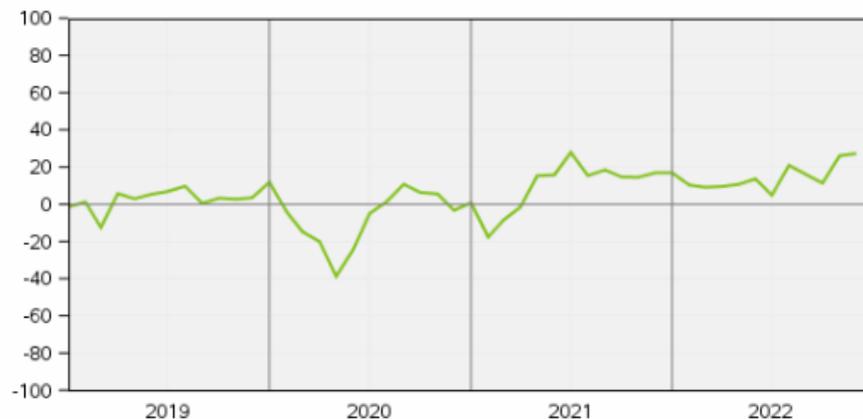
Appréciation de la situation des affaires dans le commerce de détail

Appréciation de la situation des affaires dans le commerce de détail



Solde mensuel

Canton de Genève



Source : KOF-EPPFZ/OCSTAT

© OCSTAT / 05.01.2023

# Tendances du commerce



- Attractivité accrue des centres-villes
- Dépôt-retrait sur le trajet domicile-travail / stations-service / gare / aéroport / appareils automatiques
- Recherche du meilleur prix sur les produits de détail (pas forcément le prix le plus bas)
- Label et produits locaux
- Centres commerciaux virtuels / achats en ligne
- Boutique éphémère / showroom et concept store
- Mixité des produits / livraison à domicile / club de consommateurs / magasin tout confort (convenience store)

# Conclusion

- Veiller à ce que vos rêves ne deviennent pas des cauchemars
- Genève est dans une zone de contacts majeurs, comme Bâle, Constance et le Tessin
- La dernière frontière entre la Suisse et la France est **le franc fort**
- Enjeu : métropole régionale
- Emergence de nouveaux modèles économiques : éthique, made in chez nous, bio, conscience de la finitude des ressources, fin du consumérisme à outrance...
- Numérisation du commerce
- Créneaux et défis pour de nouveaux types de commerces
- Disponibilité personnelle importante, voire très importante

**MERCI DE  
VOTRE ATTENTION  
et plein succès  
dans vos projets !**



# Contact

**Direction générale du développement économique,  
de la recherche et de l'innovation (DG DERI)**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 11  
Case postale  
1211 Genève 3

Tel : 022 388 34 34

[innovation.ge.ch](http://innovation.ge.ch)  
[dgderi@etat.ge.ch](mailto:dgderi@etat.ge.ch)

**Jacques Folly**

Attaché au développement économique du commerce  
[jacques.folly@etat.ge.ch](mailto:jacques.folly@etat.ge.ch)

Notre Newsletter :  
[Newsletter DG DERI | ge.ch](http://Newsletter DG DERI | ge.ch)

@GE\_DGDERI 

@GE.DGDERI 

@GE – Economie & Innovation 



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'économie et de l'emploi  
Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation